

COMMUNE DE ST CIRQ MADELON
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 18 Novembre 2022

Date de convocation et d'affichage : 10 novembre 2022

Présidente : Mme MAURY Christine

Étaient présents : Christine MAURY, Evelyne CASSAN, Jérémy VIGNAL, Vinciane CARRAL, David SOETENS, Stéphanie GUINAND, Beatriz MOREIRA PATATAS membres en exercice.

Absents excusés : Isabelle AUSSEL, Jérémy ALIBERT donne pouvoir à Vinciane CARRAL.

Absents : Grégory VOINIS, Laurent CREMON.

M. Jérémy VIGNAL a été nommé secrétaire de séance, à l'unanimité, en application de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2022.
- Participation des collectivités extérieures aux frais scolaires au titre de l'année 2021-2022.
- Motion pour le maintien d'une direction autonome de l'Hôpital de Gourdon
- Adoption du rapport n°3 de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) DE QUERCY-BOURIANE
- Désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de la commune.
- Informations diverses

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Proposition de motion - Desserte et désenclavement ferroviaire - Le Lot mérite le respect

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022.

Participation des collectivités extérieures aux frais scolaires au titre de l'année 2021-2022.

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune de Gourdon assure la fourniture de prestations nécessaires à deux enfants de la commune au titre de l'année scolaire 2021/2022, scolarisés à l'école primaire Hivernerie (dont l'un en résidence alternée).

En compensation, au vue de la délibération prise par le conseil municipal de Gourdon du 21 octobre 2021, la commune de Saint Cirq Madelon doit s'engager à verser à la commune de Gourdon, pour la période 2021/2022, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

Nombre d'élèves : 1,5 x 737,67 € = 1 106,51 € (737,67€ par enfant inscrit à l'école primaire Hivernerie)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la participation des collectivités extérieures aux frais scolaires au titre de l'année 2021-2022.

Motion pour le maintien d'une direction autonome de l'Hôpital de Gourdon

Suite au départ du Directeur du centre hospitalier de Gourdon (fixé aux environs du 20 décembre 2022), la direction de l'ARS a proposé de mettre en place une direction mutualisée avec le centre hospitalier de Cahors. Cette proposition a été immédiatement contestée par le personnel et notamment les médecins du CH de Gourdon et par le Conseil de surveillance de l'hôpital, qui par délibération du 23 septembre 2022 a voté à l'unanimité, pour le maintien d'une direction autonome.

Les élus de la commune de Saint Cirq Madelon souhaitent s'associer au Conseil de surveillance du CH de Gourdon pour souligner tout leur attachement au maintien d'une direction autonome de l'Hôpital de Gourdon eu égard :

- A l'importance du programme d'investissement immobilier qui s'élève à près de 25 000 k€ et des projets de développement en cours qui nécessiteront une forte implication de la direction administrative et financière du CH de Gourdon pour être menés à bien (installation d'une IRM ; programme de rénovation des locaux, pour l'essentiel)
 - A la nécessité, dans un contexte de tension des effectifs, que la Direction soit au plus près des agents hospitaliers
 - A l'importance de la zone d'attractivité du CH de Gourdon dont le périmètre correspond à environ 70 000 habitants
 - Aux relations difficiles avec le CH de Cahors notamment dans son rôle de redistributeur des financements publics
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité demande solennellement aux autorités de tutelle du centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon de maintenir une direction autonome en raison de tous les éléments précités ci-avant.

ADOPTION DU RAPPORT N° 3 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE QUERCY-BOURIANE

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Quercy-Bouriane a établi, le 21 septembre 2022, son troisième rapport pour formaliser ses préconisations au Conseil communautaire pour l'intégration des charges afférentes à l'élaboration du PLUI dans le calcul du montant des attributions de compensation.

Ce rapport n°3 décline les orientations du rapport n° 2 qui pour mémoire prévoyait :

- « - La part relevant de l'aspect planification de la compétence urbanisme est calculée à titre indicatif selon plusieurs hypothèses intégrant une part variable de proratisation à la population communale et retenant une durée estimative de réalisation de 4 ans et un coût prévisionnel de 150 000 € HT d'études pour la réalisation d'un PLUI.
- D'intégrer le volet planification pour le calcul du montant des AC qu'à compter du lancement effectif de l'étude nécessaire à l'élaboration du PLUI de Quercy-Bouriane. »

Considérant que l'élaboration du PLUI de Quercy-Bouriane est en phase opérationnelle depuis 2022 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de la communauté de communes Quercy-Bouriane ;

Vu le rapport établi par la CLECT de Quercy-Bouriane, le 21 septembre 2022 ;

Considérant que pour être validé le rapport de la CLECT doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux, qui ont trois mois pour se prononcer à compter de la date à laquelle il a été transmis ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport n° 3 de la CLECT de Quercy-Bouriane tel qu'annexé à la présente délibération.

Proposition de motion. Desserte et désenclavement ferroviaire.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de motion prise par le Conseil Départemental lors de sa séance du 14 novembre 2022.

Cette motion concerne la desserte et le désenclavement ferroviaire du Lot.

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, les conseillers municipaux affirment leur engagement total et résolu en faveur du développement du train, lequel émet neuf fois moins de gaz à effet de serre que la route et consomme six fois moins d'énergie.

1) Nous réclamons le maintien de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Les élus municipaux demandent à l'Etat d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les tronçons jugés « les plus rentables ». A cet égard, nous soutenons le Département qui se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

2) Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus.

Le 3 mars 2021, le Ministre des transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'État. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127M€ manquants, les quatre Régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. A ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10M€. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

3) Nous refusons une desserte du Lot au rabais.

Un train Inter cité sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors. Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette motion.

Désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de la commune

Monsieur Jérémy VIGNAL.

Informations diverses

1. Le 22 novembre, M. Arpaillage a changé les ampoules « ancienne génération » de l'éclairage public par des ampoules LED. Il n'est pas intervenu sur 4 lampadaires ; les ampoules étant en commande. Les travaux seront réalisés en janvier.

Le coût des travaux est de 2 653,60 € hors taxes, 3 184,32 € TTC.

Pour cet investissement, la commune va recevoir une subvention de 50% de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane dans le cadre d'un fonds de concours.

2. Le conseil municipal a décidé que les illuminations de Noël se feraient uniquement dans le Bourg, avec des guirlandes solaires.

L'installation de ces décorations est prévue Dimanche 27 Décembre à 10 heures.

3. Modification des horaires de l'éclairage public en cours.

Nouveaux horaires : 7h-8h30 et 17h30 à 21h30.

4. L'installation de la chaudière à granules à la maison communale est prévue Lundi 28 Novembre.

Les travaux sont effectués par Quercy Services. 3 Personnes interviendront sur une période de 5 jours.

5. L'agent communal procèdera au relevé des index des compteurs d'eau les 28 et 29 Novembre.

Nous vous demandons de rendre praticable l'accès au compteur (portail ouvert...).

6. Un concert de « Varia Voce » aura lieu à la Salle polyvalente, Samedi 17 Décembre à 20h30.

Varia Voce est un ensemble vocal et instrumental dirigé par Daniel Hiron. Il joue et chante la Renaissance.

7. Rapport du conseil d'école (RPI : Milhac, Fajoles, Anglars-Nozac, Masclat, Rouffilhac, Lamothe-Fénélon, Saint Cirq Madelon).

Effectifs 2022/2023

Fajoles : 21 élèves

Milhac : 20 élèves

Anglars-Nozac : CP, CE1 : 22 élèves

CE1, CE2 : 24 élèves

Lamothe-Fénélon : CM1, CM2 : 26 élèves soit au total 113 élèves

8- La nouvelle secrétaire de mairie prendra ses fonctions le 19 Décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Dans le cadre des mesures liées au COVID-19, lors de la réunion a été mis à disposition du gel hydro alcoolique. Les membres du conseil municipal ont porté leur stylo personnel. Les distanciations ont été respectées.

Jérémy VIGNAL

Secrétaire

Christine MAURY

Maire

